

## **LE SERVICE PUBLIC EST POUR TOUS**

L'action revendicative des personnes (50 sans domicile fixe dont 4 familles avec enfants et une femme enceinte) sur la place de l'Hôtel de ville de Drancy interdite par un arrêté municipal et repoussée par la force publique, pose de graves questions sur le droit de manifester, le droit à être entendu à Drancy et le droit à la dignité.

La CGT des fonctionnaires territoriaux en lutte contre la nouvelle loi dite « Fonction publique » inquiète sur la future qualité du service aux administrés a décidé dans un premier temps d'attaquer cet arrêté qui est illégal, à notre sens.

L'arrêté qui indique être affiché sur la Place de l'hôtel de ville, toujours sans date ni délai, a disparu de la place de la mairie.

Le syndicat a demandé que cesse l'ordre de refuser l'accès aux toilettes du Centre Administratif de la mairie de Drancy pour les personnes sans domicile fixe.

Dans un deuxième temps, après les avoir expulsés une deuxième fois, les forces de l'ordre ont refusé que les personnes se rassemblent (en groupe de deux) devant les fontaines mercredi 15 mai 2019.

La CGT des fonctionnaires de Drancy, devant ces atteintes à des libertés premières, a déposé auprès du Préfet des demandes de rassemblements légaux afin que la notion constitutionnelle du droit de manifester et de LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ perdurent à Drancy.

En effet, dans ce contexte, la loi future, va intégrer une forte attaque sur le statut des agents empêchant entre autres la neutralité du Fonctionnaire qui se doit de refuser tout acte, ordre ou décision entravant l'intérêt général.

**LES MOYENS PUBLICS SONT UNE PROTECTION DE NOTRE SOCIÉTÉ  
LES MOYENS PUBLICS NE SONT PAS DES OUTILS ÉLECTORAUX  
LES MOYENS PUBLICS APPARTIENNENT A TOUS**

### **A DRANCY, LES HUMAINS DOIVENT JOUIR DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES GARANTIS PAR TOUS ET A ÉGALITÉ**

- Le service public de Drancy doit d'urgence abriter les usagers indifféremment de leur statut.
- Le service public de la cantine gratuite doit être ouvert à tous les enfants (primaire, maternelle, etc.) pour toutes les familles qu'elles soient habitantes ou hébergées chez l'habitant de Drancy.
- Les usagers doivent avoir un maintien de la qualité du service public en lien au nombre d'habitants qui a progressé à Drancy.
- Le service public doit être en lien aux demandes exprimées des usagers.
- Le service public et son accès doivent être transparents (exemple : information sur l'attribution des logements à Drancy, connaissance des logements libres, ...)
- Les services publics, comme les Centres Municipaux de Santé, doivent être pérennes, adaptés à la population et avec des moyens financiers publics supérieur à ceux du secteur privé, pour ne prendre en exemple que le secteur de la SANTÉ.

**RASSEMBLEMENT DE 14 à 17 H  
PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE  
DE DRANCY  
« PLACE DES COLÈRES »  
« PLACE DE LA CONSTRUCTION CITOYENNE »**

(Le préfet autorise les rassemblements du lundi 20 mai au dimanche 26 mai 2019 inclus

suite aux demandes CGT DRANCY)

(la loi Fonction Publique sera votée le 28 mai 2019)